



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/L.370
13 juin 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Onzième session
São Paulo, 13-18 juin 2004

**FORUM SUR LE RÉGIONALISME ET LA COOPÉRATION SUD-SUD:
LE MERCOSUR ET L'INDE**

9 juin 2004, Rio de Janeiro – Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED

1. Le Forum sur l'Inde et le Mercosur a été l'une des réunions organisées préalablement à la onzième session de la Conférence à São Paulo. La réunion a été présidée par M. Mario Vialva, Directeur général de la promotion commerciale au Ministère brésilien des affaires étrangères. Des déclarations liminaires ont été prononcées par M. Rubens Ricupero, Secrétaire général de la CNUCED, M. Jayant Dasgupta, Cosecraire au Ministère indien du commerce, M. Mario Mugnaini Jr., Secrétariat exécutif de la Chambre de commerce international (CAMEX) du Brésil, M. Y. K. Modi, Président de la Fédération des chambres de commerce et d'industrie indiennes (FICCI), et M. José Augusto Fernandes, Directeur exécutif de la Confédération nationale de l'industrie (CNI) du Brésil. La réunion a été consacrée aux moyens concrets de promouvoir le commerce entre l'Inde et le Mercosur, en allant de questions générales à des secteurs spécifiques.
2. Le commerce Sud-Sud n'est plus le simple rêve qu'il était il y a une quarantaine d'années. La part des pays en développement dans le commerce mondial est d'environ 32 %, contre 20 % il y a quelques années; 41 % des exportations totales des pays en développement vont vers d'autres pays en développement. En 2003, les États-Unis et le Japon ont, pour la première fois, importé plus de biens et services des pays en développement que d'autres pays développés.

Tout cela montre que le commerce Sud-Sud a vocation, non pas à remplacer le commerce Nord-Sud, mais à le compléter.

3. Le commerce Sud-Sud a progressé en raison du dynamisme du commerce préférentiel intrarégional, tandis que la croissance du commerce interrégional restait relativement modeste. Si la libéralisation intrarégionale est passée d'un stade embryonnaire à une intégration plus approfondie entre pays en développement, au niveau interrégional cette libéralisation s'est limitée à l'application de la clause de la nation la plus favorisée et à la mise en œuvre du Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC).

4. L'initiative Inde-Mercosur constitue une reconnaissance du potentiel du commerce interrégional Sud-Sud. Un accord-cadre signé en juin 2003 a institué une zone de libre-échange pour les marchandises, qui a par la suite été étendue au commerce des services. En janvier 2004, un accord de commerce préférentiel a été signé, assorti de trois annexes sur les règles d'origine, les mesures de sauvegarde et le règlement des différends. Les projets de ces annexes sont en cours de finalisation, de même que les listes des produits qui pourront bénéficier de préférences tarifaires.

5. L'accord est destiné à évoluer progressivement vers un accord de libre-échange, en commençant par des préférences fixes pour un certain nombre de lignes tarifaires et des initiatives de coopération dans divers domaines. Ce pourrait être un important précurseur d'accords du même type entre pays en développement dans différentes régions du monde. L'accord entre l'Inde et le Mercosur comporte une liste de 2 000 produits environ admis à bénéficier de réductions ou de préférences tarifaires, l'objectif étant d'élargir progressivement cette liste. Mais le commerce à lui seul ne suffira pas; il est important de mobiliser aussi l'investissement, la technologie et d'autres formes de coopération économique pour obtenir le renforcement souhaité des relations bilatérales.

6. L'Inde et les pays du Mercosur participent également à d'autres initiatives commerciales visant à promouvoir des réseaux Sud-Sud élargis – par exemple, avec d'autres pays dans leurs régions respectives, avec l'Union douanière d'Afrique australe (SACU), avec le Groupe des 20 pour les négociations sur l'agriculture à l'OMC. En outre, la récente initiative IBSA – Inde,

Brésil, Afrique du Sud – peut dynamiser le commerce Inde-Mercosur, notamment en facilitant les liaisons de transport entre les deux partenaires.

7. Il a toutefois été rappelé que des 124 accords de commerce régional notifiés à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), 48 seulement étaient encore en activité. La plupart des accords qui avaient disparu étaient des accords Sud-Sud. Pour remédier à cette situation, il a été suggéré que les accords Sud-Sud commencent par porter sur les produits les moins sensibles, tels qu'articles manufacturés et services, pour englober par la suite des secteurs sensibles tels que l'agriculture. Toutefois, ces accords ne devraient pas simplement s'intéresser à quelques secteurs non sensibles offrant peu de gains commerciaux potentiels. Il y a eu consensus parmi les orateurs pour estimer que l'initiative commerciale Inde-Mercosur et d'autres nouveaux instruments de coopération Sud-Sud devraient être plus ouverts, davantage axés sur le marché et plus proches des besoins des entreprises.

8. Tout le potentiel du commerce entre l'Inde et le Mercosur reste encore à exploiter. L'actuel niveau des échanges est faible – entre 1,3 et 1,8 milliard de dollars des États-Unis. – le principal produit étant le pétrole brut. L'Inde est devenue un important marché pour l'huile de soja et l'huile de tournesol d'Argentine, tandis que de nombreux produits pour lesquels l'Inde est compétitive sont absents du marché brésilien. Il existe de considérables complémentarités dans le cas des produits agricoles, des produits de la mer, des médicaments et des produits pharmaceutiques, des industries de la création, des logiciels et des technologies de l'information, des télécommunications, des chemins de fer, du bois et des produits forestiers, de l'aviation et des transports maritimes. On s'est néanmoins inquiété des possibilités réelles de modifier la structure des échanges entre le Mercosur et l'Inde, en vue de promouvoir davantage les échanges de technologies, les investissements et les coentreprises dans tout un éventail de secteurs – foresterie, agriculture, produits chimiques, teintures et produits intermédiaires, médicaments et produits pharmaceutiques, énergie hydroélectrique et nucléaire, gaz naturel comprimé, éthanol, télécommunications et technologies de l'information. L'Inde a déjà créé quelques coentreprises avec des pays du Mercosur – par exemple, au Brésil (produits pharmaceutiques et automobiles) et en Uruguay (technologies de l'information et automobiles).

9. Il existe également des possibilités de coopération scientifique et technologique axée sur le développement. Deux exemples ont été mentionnés: l'industrie aéronautique, avec la coopération

entre Embraer et le principal fabricant indien d'aéronefs, et les combustibles (éthanol), l'Inde ayant décidé d'utiliser l'éthanol dans ses États producteurs de sucre; une société brésilienne travaille en Inde sur ce projet.

10. Le commerce bilatéral entre l'Inde et le Mercosur est entravé par divers facteurs, dont: a) un manque d'informations de l'ensemble des partenaires concernant le potentiel, les politiques et les réglementations en matière d'importation des autres partenaires; b) la faiblesse des liaisons aériennes et maritimes de transport; c) des restrictions commerciales; d) des services de banque et d'assurance insuffisants; e) des coûts de transaction élevés; et f) des problèmes de langue. Si toutes ces difficultés étaient levées ou atténuées, le commerce bilatéral entre l'Inde et le Mercosur pourrait être multiplié par 16 dans les deux sens, pour atteindre 13 milliards de dollars des États-Unis.

11. Le Mercosur et l'Inde sont l'un et l'autre parties à plusieurs autres accords bilatéraux et plurilatéraux, ce qui rend la portée d'un accord Inde-Mercosur et les marchés visés beaucoup plus attractifs et ne peut qu'encourager les deux parties à investir dans le territoire de l'autre. Toutefois, les participants au Forum ont souligné les dangers et les complications liés à une multiplication telle des accords que ceux-ci en venaient à former un écheveau inextricable.

12. Les participants ont examiné les perspectives de l'accord entre l'Inde et le Mercosur. Les priorités commerciales des deux régions devaient être prises en compte. Par exemple, dans le cas du Brésil, il s'agissait des priorités du commerce intrarégional, ainsi que de l'accord entre le Mercosur et l'Union européenne actuellement en négociation. Une coopération pouvait être engagée dans un petit nombre de domaines de façon à établir un climat de confiance et des contacts, et à éviter les risques de conflit. Dans ce contexte, priorité devait également être accordée à l'investissement, lequel devait suivre le commerce; faute de quoi, de tels accords ne seraient pas viables. En Inde, la Fédération des chambres de commerce et d'industrie indiennes (FCCI) avait créé un service spécial de promotion de l'investissement et appuyait les efforts déployés par les pouvoirs publics pour promouvoir le commerce avec le Mercosur.

13. L'engagement des entreprises a été jugé essentiel. Il fallait promouvoir les contacts entre entreprises, et il a été suggéré de créer des groupes de travail secteur public-secteur privé, avec la participation d'universitaires, pour s'assurer une participation adéquate du secteur privé.

On a également souligné la nécessité d'une meilleure connaissance réciproque – diffusion d'informations, échanges culturels, missions commerciales d'entreprises, etc. Quelques domaines concrets ont été mentionnés, qui pouvaient faire l'objet d'une attention immédiate: harmonisation des normes, procédures douanières, financement, services et coûts de transport.

14. Les participants ont reconnu que la CNUCED pouvait apporter une contribution et un appui: a) en mettant en place un mécanisme institutionnel pour l'échange d'expériences sur les accords de commerce régional Sud-Sud, soutenu par un travail d'analyse des incidences économiques et des conséquences pour le développement de ces accords; b) en favorisant les échanges de vues entre décideurs, économistes et secteur privé au niveau national ou sous-régional; c) en formant des négociateurs; et d) en facilitant des projets de coopération technique entre pays en développement, par exemple, entre Inmetro (Brésil) et BIS (Inde) en matière de normes.
